

MODIFICATION N° 8

datée du 2 juillet 2026

**apportée au prospectus simplifié de La Société de Structure de Capitaux Fidelity^{MD}
(la « société ») daté du 25 avril 2025, dans sa version modifiée par la modification n° 1
datée du 15 juillet 2025, la modification n° 2 datée du 26 septembre 2025,
la modification n° 3 datée du 10 novembre 2025, la modification n° 4 datée du
4 décembre 2025, la modification n° 5 datée du 3 février 2026, la modification n° 6 datée
du 9 mars 2026 et la modification n° 7 datée du 31 mars 2026**

(le « prospectus simplifié »)

à l'égard des :

actions des séries B, F, F5, F8, S5 et S8 de la Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD}

**actions des séries B, F, F5, F8, S5 et S8 de la Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD} –
Automatisation**

(les « Fonds »)

Le prospectus simplifié est modifié pour informer les investisseurs que Fidelity ne procédera pas à la dissolution de la Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD} et de la Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD} – Automatisation (les « **Fonds** »), qui a été initialement annoncée le 31 mars 2026. Un communiqué de presse annonçant la décision de ne pas procéder aux dissolutions de fonds a été publié le 24 juin 2026.

L'ensemble des expressions utilisées qui ne sont par ailleurs pas définies dans la présente modification n° 8 s'entendent au sens qui leur est respectivement attribué dans le prospectus simplifié.

MODIFICATION APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Les modifications techniques devant être apportées au prospectus simplifié pour donner effet à ces modifications sont présentées ci-après :

1. Souscriptions, échanges et rachats

Le paragraphe concernant la fermeture des Fonds aux souscriptions figurant à l'intertitre « Comment souscrire, faire racheter et échanger des actions d'une série d'un Fonds », à la page 36, est supprimé dans son intégralité.

2. Profil de fonds de la Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD}

Le paragraphe suivant remplace le paragraphe concernant l'assemblée extraordinaire figurant à la fin de la rubrique « Détails sur la catégorie », à la page 261 :

« Le 24 juin 2026, Fidelity a annoncé qu'elle avait décidé de ne pas procéder à la dissolution du Fonds, et l'assemblée extraordinaire des actionnaires du Fonds prévue le 25 juin 2026 a été annulée. Le Fonds sera de nouveau offert aux souscriptions des investisseurs le 10 juillet 2026 ou vers cette date. »

3. Profil de fonds de la Catégorie Fidelity Précurseurs^{MD} – Automatisation

Le paragraphe suivant remplace le paragraphe concernant l'assemblée extraordinaire figurant à la fin de la rubrique « Détails sur la catégorie », à la page 264 :

« Le 24 juin 2026, Fidelity a annoncé qu'elle avait décidé de ne pas procéder à la dissolution du Fonds, et l'assemblée extraordinaire des actionnaires du Fonds prévue le 25 juin 2026 a été annulée. Le Fonds sera de nouveau offert aux souscriptions des investisseurs le 10 juillet 2026 ou vers cette date. »

QUELS SONT VOS DROITS?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution d'un contrat de souscription de titres de OPC dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou d'annulation de votre souscription dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un OPC et un remboursement, ou de poursuivre en dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous à la législation en valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

ATTESTATION DES FONDS

DATE : 2 juillet 2026

La présente modification n° 8 datée du 2 juillet 2026, avec le prospectus simplifié daté du 25 avril 2025, modifié par la modification n° 1 datée du 15 juillet 2025, la modification n° 2 datée du 26 septembre 2025, la modification n° 3 datée du 10 novembre 2025, la modification n° 4 datée du 4 décembre 2025, la modification n° 5 datée du 3 février 2026, la modification n° 6 datée du 9 mars 2026 et la modification n° 7 datée du 31 mars 2026, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

« Jason Louie »

JASON LOUIE

Chef de la direction

La Société de Structure de Capitaux

Fidelity^{MD}

« Brock Dunlop »

BROCK DUNLOP

Chef des finances

La Société de Structure de Capitaux

Fidelity^{MD}

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
LA SOCIÉTÉ DE STRUCTURE DE CAPITALS FIDELITY^{MD}

« Roderick J. McKay »

RODERICK J. MCKAY

Administrateur

« Kathryn Black »

KATHRYN BLACK

Administratrice

ATTESTATION DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR DES FONDS

DATE : 2 juillet 2026

La présente modification n° 8 datée du 2 juillet 2026, avec le prospectus simplifié daté du 25 avril 2025, modifié par la modification n° 1 datée du 15 juillet 2025, la modification n° 2 datée du 26 septembre 2025, la modification n° 3 datée du 10 novembre 2025, la modification n° 4 datée du 4 décembre 2025, la modification n° 5 datée du 3 février 2026, la modification n° 6 datée du 9 mars 2026 et la modification n° 7 datée du 31 mars 2026, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

« Robert Lloyd Strickland »

ROBERT LLOYD STRICKLAND

Chef de la direction

Fidelity Investments Canada s.r.i.

« Jason Louie »

JASON LOUIE

Chef des finances, Fidelity Canada

Fidelity Investments Canada s.r.i.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
FIDELITY INVESTMENTS CANADA S.R.I.
EN SA QUALITÉ DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR
DES FONDS

« Don Wilkinson »

DON WILKINSON

Administrateur

« Russell Kaunds »

RUSSELL KAUNDS

Administrateur

4525652-v202676